

FORMULAIRE : Demande de branchement au réseau d'assainissement collectif

Nous vous remercions de bien vouloir joindre les pièces ci-dessous selon votre situation (page 1) et de remplir l'intégralité du formulaire (page 2).

Sous réserve des possibilités techniques de raccordement après rendez-vous sur place avec notre technicien, un devis vous sera adressé.

/ ! \ Toute demande incomplète ou illisible fera l'objet d'un refus systématique

Construction neuve

- ➔ Le formulaire complété (**page 2**)
- ➔ Plan de situation/cadastral¹
- ➔ Plan de masse² :
faisant apparaître l'emplacement
souhaité du raccordement
- ➔ Copie de l'arrêté de permis
de moins de 3 ans
- ➔ Certificat d'adressage
si l'adresse n'est pas définie, transmis par
la commune (n° et nom de la voie)
- ➔ Servitude de tréfond
si le branchement traverse des parcelles
privées

Estimation

(permis de construire en cours d'instruction)

ou

Construction existante non raccordée

- ➔ Le formulaire complété (**page 2**)
ET validé par la commune
- ➔ Plan de situation/cadastral¹
- ➔ Plan de masse² :
faisant apparaître l'emplacement souhaité
du raccordement
- ➔ Servitude de tréfond
si le branchement traverse des parcelles
privées

Déplacement de branchement existant

- ➔ Le formulaire complété (**page 2**)
- ➔ Plan de situation/cadastral¹
- ➔ Plan de masse² :
faisant apparaître l'emplacement souhaité
du raccordement

¹ Le plan de situation/cadastral localise la parcelle. Vous pouvez trouver cette information sur <https://www.cadastre.gouv.fr> ou <https://www.geoportail.gouv.fr>

² Le plan de masse est plan aérien du projet répertoriant les zones de raccordement souhaité. Vous pouvez le réaliser vous-même ou faire appel à un architecte.

Votre demande concerne = case à cocher

- ☐ Une construction neuve : **Joindre l'arrêté du permis de construire**
☐ Un devis pour une estimation (permis de construire en cours d'instruction)

- ☐ Une construction existante non raccordée
☐ Modification/Déplacement du branchement
☐ Renouvellement d'un devis existant : **N° du devis**

Demandeur (Payeur) = Information pour le devis /facture

Les éléments indiqués ci-dessous ne pourront faire l'objet d'une modification.

Nom, Prénom / Personne morale :

Date et lieu de naissance ou numéro de KBIS :

Adresse postale:

.....

Code Postal :Ville :

Téléphone :

Adresse @mail :

Agissant en qualité de : ☐ Propriétaire ☐ Promoteur ☐ Gérant (sous réserve de l' accord du propriétaire)

Informations concernant la construction = case à cocher

Logement : ☐ Individuel ☐ Collectif : Nombre de logements :
☐ Industrielle /Commerciale

SURFACE PLANCHER :

m²

Si la superficie de la surface de plancher n'est pas transmise, il sera appliqué un forfait de 6000 € par unité de logement comme l'indique la délibération TCM-001-14900/23/CM du 12/10/2023.

Renseignements concernant l'immeuble à raccorder

Adresse du projet :Code Postal :Ville :

Référence cadastrale :<https://www.cadastre.gouv.fr> ou <https://www.geoportail.gouv.fr>

Nous vous rappelons que les eaux pluviales ainsi que les eaux de vidange de piscine ne sont pas admises dans les réseaux d'eaux usées.

Vos installations privées doivent respecter les règles de l'art en la matière, en particulier le DTU relatif à l'assainissement des bâtiments et de leurs abords.

Avis de la commune

A :

Le :

Cachet de la commune

Je certifie l'exactitude des informations fournies et déclare avoir pris connaissance du Règlement de Service ainsi que des informations indiquées sur le présent formulaire.

Fait à :, le

Signature :

Le formulaire et les pièces doivent être retournés à :

SPL L'EAU DES COLLINES

Service Travaux

140 Avenue du Millet

ZI Les Paluds

13785 AUBAGNE Cedex

ou par mail :

branchementneuf@eaudescollines.fr

Nous vous informons que tous les documents vous seront envoyés par voie dématérialisée.

La demande de raccordement engage le demandeur à accepter le règlement de distribution d'eau potable en vigueur. Nous vous rappelons que vos installations privées doivent respecter les règles de l'art en la matière, en particulier le DTU relatifs à la plomberie sanitaire des bâtiments et de leurs abords.

Vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent (loi "Informatique et liberté" du 6 janvier 1978).

Annexe à conserver : Tarif de la PFAC (Participation au Financement de l'Assainissement Collectif)

Conformément à la délibération n° **TCM-001-14900/23/CM du 12/10/2023**, vous êtes redevable de la PFAC à compter de la date du raccordement au réseau public de collecte des eaux usées de votre immeuble, de votre extension d'immeuble ou à la suite du réaménagement de celui-ci (fin des travaux).

La PFAC est indépendante de la réalisation des travaux et vient s'ajouter au montant de vos travaux.

Cette taxe réglementaire est calculée en fonction de la surface plancher de votre projet **(30 €* m^2)**.

M2	Tarif
1 m²	30 €
50 m²	1 500 €
60 m²	1 800 €
70 m²	2 100 €
80 m²	2 400 €
90 m²	2 700 €
100 m²	3 000 €
110 m²	3 300 €
120 m²	3 600 €
130 m²	3 900 €
140 m²	4 200 €
150 m²	4 500 €
160 m²	4 800 €
170 m²	5 100 €
180 m²	5 400 €
190 m²	5 700 €
200 m²	6 000 €

Pour toutes questions concernant les montants et modalités de calcul, n'hésitez pas à consulter le secrétariat technique au 04 42 62 45 08.

Nous vous informons que tous les documents vous seront envoyés par voie dématérialisée.

La demande de raccordement engage le demandeur à accepter le règlement de distribution d'eau potable en vigueur. Nous vous rappelons que vos installations privées doivent respecter les règles de l'art en la matière, en particulier le DTU relatifs à la plomberie sanitaire des bâtiments et de leurs abords.

Vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent (loi "Informatique et liberté" du 6 janvier 1978).